

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13905**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Recteur au ministère de l'éducation nationale

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1967)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme offre des services de proximité aux personnes et aux territoires : services à destination des populations, services aux collectivités et aux entreprises ; services qui contribuent à l'attractivité et à la cohésion des territoires ruraux (services sociaux, prestations liées aux transports, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, au tourisme).

Il doit être polyvalent, mobile, adaptable, doté de bonnes capacités relationnelles et avoir des facilités de communication.

Il doit être en mesure de travailler au contact de publics variés, parfois difficiles, et il doit connaître les atouts et particularités de son territoire.

Il doit pouvoir organiser et animer des réunions avec les acteurs, dont les élus de son secteur, élaborer et suivre des projets, mettre en place des activités de loisirs à destination des publics dont il a la charge.

#### Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

#### Capacités professionnelles

C5- Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service

C6- Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de service

C7- Communiquer en situation professionnelle

C8- Organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de service

C9- Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de vie sociale

C10- Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire

C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein de structures de type associatif (ADMR, FEOSAD, centre de loisirs), d'organismes publics (CCAS, action sociale), des structures privées (tourisme) ou d'employeurs particuliers.

Agent d'animation, Aide familiale, Médiateur territorial

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1305 : Intervention sociale et familiale

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider la capacité C1

épreuve E2, qui permet de valider la capacité C2

épreuve E3, qui permet de valider la capacité C3

épreuve E4, qui permet de valider la capacité C4

épreuve E5, qui permet de valider la capacité C5

épreuve E6, qui permet de valider les capacités C6, C8

épreuve E7, qui permet de valider les capacités C7, C9, C10 et C11

Au cours du cursus de 3 ans, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du BEPA "Services aux personnes".

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13905 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique</li> <li>- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel</li> <li>- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde</li> <li>- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13905 - Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen.</p> <p>La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre la langue orale</li> <li>- S'exprimer à l'oral en interaction</li> <li>- S'exprimer à l'oral en continu</li> <li>- Comprendre la langue écrite</li> <li>- S'exprimer par écrit</li> </ul> <p>dans des situations sociales et professionnelles</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13905 - Développer sa motricité</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi</li> <li>- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité</li> <li>- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 13905 - Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies</li> <li>- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 13905 - Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les caractéristiques socioculturelles des populations des territoires ruraux</li> <li>- Identifier les besoins des populations dans les territoires ruraux</li> <li>- Repérer les informations relatives à la protection du consommateur</li> <li>- Caractériser les réponses aux besoins des populations des territoires ruraux</li> <li>- Mobiliser des savoirs et des savoir-faire en biologie humaine pour répondre aux besoins des populations</li> <li>- Caractériser les conséquences liées au handicap, au vieillissement, à la maladie et aux conduites à risques sur le plan individuel, familial et social, y compris pour les aidants</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 13905 - Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de service et organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de service</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les caractéristiques d'un territoire rural</li> <li>- Distinguer les structurations et les dynamiques des territoires ruraux</li> <li>- Caractériser le contexte économique et juridique des activités de service</li> <li>- Identifier les enjeux de la protection sociale</li> <li>- Repérer le contexte de l'intervention</li> <li>- Organiser les moyens humains et matériels</li> <li>- Proposer l'intervention</li> <li>- Évaluer l'intervention</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 13905 - Communiquer en situation professionnelle et conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène, de sécurité et d'existence de vie sociale</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les données en cohérence avec le système d'information de la structure</li> <li>- Intégrer l'usage d'outils de travail collaboratifs</li> <li>- Contribuer à l'élaboration des outils de communication de la structure</li> <li>- Accompagner une personne dans l'usage des TIC</li> <li>- Exploiter les données d'une enquête</li> <li>- Utiliser les techniques de la communication orale et non verbale adaptée à des situations professionnelles</li> <li>- Adapter le cadre de vie</li> <li>- Mettre en œuvre une intervention d'aide à la personne</li> <li>- Prendre des initiatives adaptées au contexte</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 13905 - Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier différents types d'actions possibles</li> <li>- Concevoir une action en partenariat</li> <li>- Mettre en œuvre l'action avec les acteurs du territoire</li> <li>- Évaluer les résultats et les impacts de l'action avec les partenaires professionnels</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 13905 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement</li> <li>- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-145.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 août 2011 (JO du 10 septembre 2011) portant création de la spécialité "services aux personnes et aux territoires" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

##### Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Espace web du centre national de documentation pédagogique : [www.cndp.fr/outils-doc](http://www.cndp.fr/outils-doc)

**Lieu(x) de certification :**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Services en milieu rural](#)